

SÉANCE ORDINAIRE

*PROVINCE DE QUEBEC  
M.R.C. DE RIVIERE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE*

8 JUIN 2009

PROCES-VERBAL de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 8 JUIN 2009, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT  
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ  
MADAME URSULE THÉRIAULT  
MONSIEUR VALOIS CARON  
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, la séance débute par la prière habituelle.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par madame Ursule Thériault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 11 mai 2009 soit approuvé, tels que soumis à l'attention des membres du conseil.

**09.06.3.2.1.**

**Demande du club de vtt – Les Rouleux des Basques**

Arrivée de  
Monsieur Yves  
Côté

Considérant la demande formulée par la direction du club de vtt «Les Rouleux des Basques » à l'effet d'amender le règlement municipal 2007-64 donnant le droit de circuler, en véhicules tout-terrains, sur certains tronçons de routes de la municipalité;

Considérant que les membres du conseil municipal jugent à propos de donner suite à cette demande tout en manifestant certaines réserves, dont la possibilité de restreindre l'accès au quai de L'Isle-Verte, uniquement en période hivernale;

En conséquence, avis de motion est donné par la conseillère, madame Ursule Thériault, à l'effet qu'un projet de règlement sera soumis, à une séance subséquente, afin de préciser la nouvelle réglementation devant s'appliquer aux véhicules VTT sur les voies publiques sous juridiction de la municipalité de L'Isle-Verte.

**09.06.3.2.2.**

**Don – Campagne de levées de fonds « Les grands brûlés »**

**Compe**

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la

municipalité de L'Isle-Verte accorde un don de 50 \$ au service des incendies de la Ville de Port Cartier dans le cadre de la campagne de levée de fonds au profit de l'organisation des grands brûlés.

**09.06.3.5.1. Commission itinérante consultative – Infrastructures routières**

Considérant qu'une rencontre portant sur les infrastructures routières se déroulera, sous peu, dans la région;

Considérant qu'il s'agit d'un sujet de grande importance tenant compte du niveau d'investissement qui y est souvent associé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte y inscrive monsieur Normand Côté, conseiller municipal, qui prendra part à cette rencontre, se joignant ainsi à monsieur le maire Serge Forest.

**09.06.3.5.2. Assises annuelles de la Fédération Québécoise des municipalités**

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise monsieur Serge Forest, maire, à prendre part aux assises annuelles que tient la fédération québécoise des municipalités, les 24, 25 et 26 septembre 2009 au centre des congrès de Québec. Les frais d'inscription sont de 643.39 \$ (taxes incluses).

**09.06.3.5.3. Adhésion au programme de recyclage de lampes fluocompactes**

Considérant la politique québécoise de gestion des matières résiduelles dont les municipalités ont la responsabilité d'application;

Considérant que la disposition des lampes fluocompactes nécessite des mesures appropriées du au mercure qu'elles contiennent et, par le fait même, elles constituent des rebus domestiques dangereux;

Considérant le fonds créé par la fédération québécoise des municipalités, Fonds RecycFluo, permettant le remboursement des factures des municipalités qui adhèrent à la collecte et la récupération des fluocompactes par l'entremise de l'entreprise de récupération « Peintures récupérées du Québec »;

En conséquence, il est proposé par madame Ursule Thériault et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte procède aux démarches nécessaires visant à intégrer dans son programme de récupération, les lampes fluocompactes.

**09.06.4.1. Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte – Contribution pour 2009**

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte verse la contribution annuelle de 4 000 \$ demandée par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte. Notons que cette contribution avait été, préalablement, prévue dans l'élaboration des prévisions budgétaires adoptées par la municipalité en décembre 2008.

#### 09.06.4.2.

#### **Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte – Appui à deux projets**

Considérant les deux projets soumis par la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte dont :

- La production d'un nouveau dépliant touristique,
- La reconstruction du Pont des Soupirs;

Considérant que ces initiatives auront certes des répercussions non négligeables en lien avec la mise en valeur des attraits touristiques de L'Isle-Verte;

Considérant que la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite que ces projets fassent l'objet de demandes de soutien financier dans le cadre du Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par madame Ursule Thériault et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la corporation de développement économique et touristique, dans la concrétisation de ces deux dossiers.

#### 09.06.4.3.

#### **Programme de développement local – Réclamation**

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 3 810.56 \$ à la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte afin de compenser la réclamation de juin 2009 ayant trait au programme de développement local.

#### 09.06.5.1.

#### **Offre de services – Soumission pour tonte de gazon**

Considérant la procédure d'appels d'offres lancée par la municipalité de L'Isle-Verte et visant l'entretien estival des divers espaces verts lui appartenant;

Considérant une seule et unique proposition déposée au montant de 34 000.00 \$;

Considérant que cette proposition excède les estimations budgétaires prévues;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte rejette la soumission déposée par monsieur Patrick Couturier au montant de 34 000.00 \$.

#### 09.06.5.2.

#### **Coffre pour camionnette Dodge 4 500**

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accorde à l'entreprise « Les entreprises Damris » le contrat de fabrication d'un coffre en aluminium à être installé sur le nouveau camion Dodge 4 500. Le coût de ce coffre est de 3 589,43 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera amortie à même le coût d'achat du véhicule.

#### 09.06.5.3.

#### **Pneus et roues pour camionnette Dodge 4 500**

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte permette l'achat de 6 pneus et de 6 roues pour le

nouveau véhicule Dodge 4 500. Les fournisseurs ayant déposé les prix les plus bas sont :

- Pneus F.M. inc. (6 pneus posés et balancés) (plus taxes)	2 011.20 \$
- Macpek (6 roues) (plus taxes)	1 091.52 \$

Cette dépense sera amortie à même le coût d'achat du véhicule.

#### 09.06.5.4.

##### **Soumissions pour benne de camion – Dodge 4 500**

Suite à la procédure d'appels d'offres pour l'achat ou la fabrication d'une benne devant s'adapter au nouveau camion Dodge 4 500, les soumissions déposées sont les suivantes :

- Machineries Tenco (taxes incluses)	12 783.08	\$
- Plamondon Camquip Ltée	13 228.94	
- Services d'équipements G.D inc.	14 278.68	
- Léo Lavoie et Fils	16 141.13	
- Ouellet Métal inc.	11 851.87	

Le plus bas soumissionnaire conforme étant l'entreprise Ouellet Métal inc., il est donc proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que le conseil municipal lui confirme l'obtention dudit contrat. Notons qu'au prix soumis, une somme de 500 \$ sera déduite pour tenir compte du travail de sand blast déjà inclus dans le coût de la peinture, selon le devis.

#### 09.06.6.1.

##### **Avis de motion – Règlement de lotissement 2009-88**

##### **Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2005-49 de manière qu'il puisse s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité de L'Isle-Verte et qu'il remplace ainsi les règlements de lotissement numéros 94 et 234**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, madame Ursule Thériault, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement remplaçant les règlements de lotissement numéros 94 et 234, de manière qu'il puisse s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité de L'Isle-Verte. Notons qu'aucun permis ne pourra être émis si les conditions de ce dernier dérogent aux nouvelles normes établies au nouveau projet de règlement de lotissement.

Madame Ursule Thériault fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption, tel que le permet la loi.

#### 09.06.6.2.

##### **Avis de motion – Règlement de zonage 2009-89**

##### **Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2005-48 de manière qu'il puisse s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité de L'Isle-Verte et qu'il remplace ainsi les règlements de zonage numéros 93 et 236 et d'autre part à modifier le règlement de zonage numéro 2005-48 et le plan d'urbanisme numéro 2005-47 afin d'ajuster diverses dispositions à la réglementation d'urbanisme**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur Roland Vaillancourt, qu'il soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement remplaçant les règlements de zonage numéros 93 et 236, de manière qu'il puisse s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité de L'Isle-Verte. Notons qu'aucun permis ne pourra être émis si les conditions de ce dernier dérogent aux nouvelles normes établies au nouveau projet de règlement de zonage.

Monsieur Roland Vaillancourt fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption, tel que le permet la loi.

**09.06.6.3.**

**Évaluation de réglementation d'urbanisme en vue de protéger un secteur de qualité architecturale**

Considérant que plusieurs établissements situés, plus particulièrement, le long de la rue St-Jean-Baptiste présentent un cachet architectural qu'il y aurait lieu de protéger;

Considérant que la réglementation d'urbanisme pourrait permettre à la municipalité de s'impliquer dans la délivrance de permis de rénovation et de construction pour les bâtiments présentant une certaine qualité d'architecture;

Considérant qu'il y aurait lieu de s'interroger sur la possibilité d'adopter un règlement de type « Plan d'implantation et d'intégration architectural »;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte analyse les alternatives possibles qui lui permettrait de s'impliquer dans la conservation de son patrimoine bâti.

**09.06.7.**

**Comptes du mois et dépôt de rapports administratifs**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31 mai 2009	:	85 530.27 \$
Déboursés au 31 mai 2009	:	53 686.89
Dépenses brutes de salaires et contributions d'employeur du 01/05/2009 au 31/05/2009	:	
34 128.40		
Balance de vérification au 31 mai 2009		
État des activités financières au 31 mai 2009		
Relevés de comptes de mai 2009		

Sur proposition de monsieur Valois Caron, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

**09.06.8.1.**

**Acte de droit superficiaire et servitude de passage entre la municipalité de L'Isle-Verte et divers intervenants relatif au dossier de la fibre optique**

Considérant le projet d'acte contractuel soumis par la conférence régionale des éluEs en regard au dossier de la fibre optique, plus précisément aux fins d'établir les responsabilités des divers intervenants dans ledit dossier;

Considérant que le projet soumis semble conforme aux responsabilités et obligations des diverses parties en cause;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité à signer le dit document, pour et au nom de la municipalité.

**09.06.8.2. Autorisation de signature – Coffret de sûreté**

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme que le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité est le seul autorisé à avoir accès au coffret de sûreté de la municipalité auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray.

**09.06.8.3. Nomination de maire suppléant**

Afin de se conformer au 3<sup>ième</sup> alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par madame Ursule Thériault et adopté unanimement que le conseiller agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse aussi comme substitut du maire auprès du conseil des maires de la M.R.C. de Rivière-du-Loup. En occurrence, monsieur Normand Côté devient donc titulaire de ces deux fonctions pour la période de juin 2009 à novembre 2009.

**09.06.8.4. Projet de déviation de la rue Notre-Dame lié aux travaux de construction de l'autoroute 20**

Considérant que le ministère des Transports du Québec prévoit réaliser des travaux d'infrastructures sur la rue Notre-Dame, à proximité des installations publiques d'aqueduc;

Considérant que ces travaux nécessitent des modifications aux infrastructures municipales actuelles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme au ministère des Transports qu'elle accepte les termes d'une entente comprenant ce qui suit :

Le ministère des transports du Québec financera les travaux municipaux suivants :

- 100 % de la préparation des plans et devis des travaux d'aqueduc,
- l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc de 300 mm, incluant les deux gaines et conduites sous la structure de l'autoroute,
- l'installation d'une troisième gaine supplémentaire sous l'autoroute pour l'installation future d'une conduite réduite pour le sanitaire,
- la relocalisation d'un nouvel accès au poste de pompage situé à l'ouest de la route Notre-Dame,
- la surveillance des travaux d'aqueduc et d'égout réalisés en 2009 et 2010 sera remboursé par le MTQ à même le budget de services publics,
- le laboratoire sera entièrement assumé par le MTQ,
- les coûts liés au prolongement d'un drain capteur.

La municipalité assumera les frais liés au branchement des entrées de services.

**09.06.10. Levée de la séance**

À 22h00, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la séance soit

levée.

---

**MAIRE**

---

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**